

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 29 ET 30 JUIN 2023

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**RAPORTU "VERSU UN STATUTU D'AUTUNUMIA PER A
CORSICA" DI A CUMMISSIONE DI E CUMPETENZE
LEGISLATIVE È REGULAMENTARIE È PER
L'EVOLUZIONE STATUTARIA DI A CORSICA**

**RAPPORT "VERS UN STATUT D'AUTONOMIE POUR LA
CORSE" DE LA COMMISSION DES COMPÉTENCES
LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES ET POUR
L'EVOLUTION STATUTAIRE DE LA CORSE**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le projet d'une autonomie législative et réglementaire est porté par la majorité territoriale depuis l'élection de juin 2021 et faisait déjà l'objet d'un accord politique lors des deux précédentes mandatures.

A la suite des évènements qu'a connus la Corse en mars 2022, en réaction à l'assassinat d'Yvan COLONNA, cette question et, au-delà, celle d'une solution politique globale à la question corse, sont devenues des revendications premières de la contestation.

L'ouverture d'un cycle de négociations à vocation historique avec l'Etat était donc un impératif de sortie de crise.

Dans ce contexte, des discussions ont débuté entre le gouvernement et les élus de la Corse.

J'ai souhaité y apporter une première contribution, dès juillet 2022, au travers d'un rapport et d'une étude sur les liens entre autonomie et bien-être économique et social.

A cette occasion, j'ai rappelé qu'il était important que les objectifs poursuivis dans le cadre du processus soient clairement affichés, que l'on n'enferme pas l'opinion dans des discussions de spécialistes, ni que l'on réduise la réforme à un catalogue d'intérêts catégoriels.

De la même façon, j'ai précisé que l'Assemblée de Corse, reconnue matrice des débats parce qu'elle est en charge des intérêts matériels et moraux du peuple corse, devrait s'avérer en capacité de porter cette démarche jusqu'à son aboutissement, en sachant éviter tout ce qui pourrait venir la diluer.

Par la suite, lors de la Conférence de Coordination réunie le 27 janvier dernier, nous avons donné mandat à la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse, conformément à l'article 47 de notre Règlement Intérieur, pour mener un cycle de travail permettant aux élus comme à l'Etat de disposer d'éclaircissements sur la notion d'autonomie et les transferts de compétences et, in fine, à l'Assemblée de Corse de se positionner par rapport à ses propres attentes, en ouvrant le champ des possibles.

Dans ce cadre, un important travail de parangonnage a été initié, tant avec les Outremer français que les îles et régions méditerranéennes, pour disposer d'une vision précise des différents statuts existants et ouvrir de nouvelles perspectives.

La Commission a mené dix séances d'auditions, pour entendre trois types d'acteurs : des universitaires experts notamment dans le domaine constitutionnel, des fonctionnaires éprouvant au quotidien des politiques publiques en lien avec l'autonomie, et des présidents de régions européennes à la tête d'institutions autonomes.

L'exemple des autres régions européennes dotées d'un statut d'autonomie a été particulièrement éclairant et nous a permis de lever un certain nombre d'idées reçues.

À l'issue de ce cycle de travail, un rapport intitulé « Vers un statut d'autonomie pour la Corse » a été établi par Romain COLONNA, Président de la Commission, et a été validé, à l'unanimité, par les commissaires le 31 mai 2023.

Par la suite, ce document m'a été officiellement remis le 6 juin dernier.

Au vu de l'importance du sujet et de la nécessité pour l'ensemble des élus de disposer d'un même niveau d'informations et de connaissances, à l'aune du processus de négociations en cours, il m'est apparu particulièrement opportun d'en débattre en séance plénière.

J'ai donc souhaité inscrire ce rapport à l'ordre du jour de la session à venir, afin que nous puissions échanger sur l'avenir démocratique de la Corse et apporter une réponse politique et pratique à notre ambition collective de garantir le bien-être de notre peuple.